

LA CAISSE SOCIALE

contributions mensuelles des porteurs de Bons Conjointes et de Bons Mutuels sont déposés à la Réserve Fiduciaire pour leur garantie exclusive.

ON CONJOINT.

LE BON MUTUEL.

CLASSE ORDINAIRE.			
Honoraires d'Admission, \$2.00.			
Quel que soit le montant du Bon.			
Les sommes payées pour les bénéfices ci-dessous sont déduites du Bon.			
BENEFICES.			
En maladie:			
Police de \$750, \$2.50; polices de \$1,500 et de \$3,000, \$5.00 par semaine, 15 semaines par année.			
En invalidité:			
Police de \$750, \$300; police de \$1,500, \$600; police de \$3,000, \$1,200 comptant, deduction faite des bénéfices retirés antérieurement en règlement final.			
Au décès de l'épouse:			
Police de \$750, \$50; polices de \$1,500 et de \$3,000, \$100 pour frais funéraires.			
A 65 ans révolus:			
Police de \$750, \$2.50; polices de \$1,500 et de \$3,000, \$5.00 par semaine jusqu'à paiement complet de la balance due.			
Au décès:			
Police de \$750, \$50; polices de \$1,500 et de \$3,000, \$100 pour frais funéraires.			
Et pour police de \$750, \$2.50; polices de \$1,500 et de \$3,000, \$5.00 par semaine jusqu'à paiement entier de la balance due.			
Ou 60% comptant de la valeur de la police en règlement final.			
Au décès dans le cas de conversion 5 p.c. seront ajoutés au montant des 60 p.c. pour chaque période entière de 10 ans de sociétariat, ce qui fera 65 p.c., 70 p.c. comptant, etc., selon la durée du sociétariat.			

Contributions mensuelles.		
AGE	\$750.	\$1500.
16	65	1 10
17	66	1 12
18	67	1 14
19	68	1 16
20	69	1 18
21	70	1 20
22	71	1 22
23	72	1 24
24	73	1 26
25	74	1 28
26	75	1 30
27	76	1 32
28	78	1 36
29	80	1 40
30	82	1 44
31	84	1 48
32	87	1 53
33	90	1 58
34	93	1 63
35	96	1 68
36	1 00	1 74
37	1 05	1 80
38	1 10	1 86
39	1 15	1 92
40	1 20	2 00
41	1 25	2 08
42	1 35	2 16
43	1 45	2 25
44	1 55	2 35
45	1 65	2 45

CLASSE ORDINAIRE.

Les Deux Sexes Admis

Honoraires d'Admission, \$2.00.		
Quel que soit le montant du Bon.		
BENEFICES.		
A 65 ans révolus:		
Police de \$750.00, \$50.00 par année pendant 15 ans.		
Police de \$750.00, \$50.00 par année pendant 15 ans.		
Au décès:		
Police de \$750.00, \$50.00 pour frais funéraires et \$50.00 par année jusqu'à paiement entier du Bon.		
Police de \$1,500.00, \$100.00 pour frais funéraires et \$100.00 par année jusqu'à paiement entier du Bon.		
ou 60% comptant de la valeur de la police en règlement final.		
Dans le cas de conversion 5 p.c. seront ajoutés au montant des 60 p.c. pour chaque période entière de dix ans de sociétariat, ce qui fera 65 p.c., 70 p.c. comptant, etc., selon la durée du sociétariat.		

LA CAISSE DOUAIRIERE C

Classe ordinaire.

Contributions mensuelles.				
Age	\$500	\$1,000	\$1,500	\$2,000
16 à	\$ c	\$ c	\$ c	\$ c
19	48	85	1 23	1 60
20	48	86	1 24	1 62
21	49	88	1 27	1 66
22	50	90	1 30	1 70
23	51	92	1 33	1 74
24	52	94	1 36	1 78
25	54	98	1 42	1 86
26	56	1 02	1 48	1 94
27	58	1 06	1 54	2 02
28	60	1 10	1 60	2 10
29	62	1 14	1 66	2 18
30	64	1 18	1 72	2 26
31	66	1 22	1 78	2 34
32	68	1 26	1 84	2 42
33	70	1 30	1 90	2 50
34	73	1 35	1 98	2 60
35	75	1 40	2 05	2 70
36	78	1 46	2 14	2 82
37	82	1 54	2 26	2 98
38	85	1 60	2 35	3 10
39	88	1 66	2 44	3 22
40	91	1 72	2 53	3 34
41	95	1 80	2 65	3 50
42	98	1 86	2 74	3 62
43	1 02	1 94	2 86	3 78
44	1 08	2 06	3 04	4 02
45	1 15	2 20	3 25	4 30

HONORAIRES D'ADMISSION, \$2.00.

Quel que soit le montant de la police.

Bénéfices.

En Invalidité:

La moitié de la police comptant ou un vingtième par année pendant 20 ans, sans intérêt, et cessation de toute contribution.

A 70 ans:

Un dixième de la police chaque année pendant 12 ans et cessation de toute contribution.

Au décès:

Le montant de la police; ou la balance due, si le membre s'est prévalu des bénéfices en invalidité ou a 70 ans.

CAISSE DOUAIRIERE C, et CAISSE DE SE COURS REUNIES

Classe ordinaire.

Contributions mensuelles.				
Age	\$500	\$1,000	\$1,500	\$2,000
16 à	\$ c	\$ c	\$ c	\$ c
19	98	1 35	1 73	2 10
20	98	1 36	1 74	2 12
21	99	1 38	1 77	2 16
22	1 00	1 40	1 80	2 20
23	1 01	1 42	1 83	2 24
24	1 02	1 44	1 86	2 28
25	1 04	1 48	1 92	2 36
26	1 06	1 52	1 98	2 44
27	1 08	1 56	2 04	2 52
28	1 10	1 60	2 10	2 60
29	1 12	1 64	2 16	2 68
30	1 14	1 68	2 22	2 76
31	1 16	1 72	2 28	2 84
32	1 18	1 76	2 34	2 92
33	1 20	1 80	2 40	3 00
34	1 23	1 85	2 48	3 10
35	1 25	1 90	2 55	3 20
36	1 28	1 96	2 64	3 32
37	1 32	2 04	2 76	3 48
38	1 35	2 10	2 85	3 60
39	1 38	2 16	2 94	3 72
40	1 46	2 27	3 08	3 89
41	1 50	2 35	3 20	4 05
42	1 53	2 41	3 29	4 17
43	1 57	2 49	3 41	4 33
44	1 63	2 61	3 59	4 57
45	1 80	2 85	3 90	4 95

HONORAIRES D'ADMISSION, \$2.00.

Quel que soit le montant de la police.

Bénéfices.

En maladie:

\$5.00 par semaine pendant 15 semaines par année.

Au décès de l'épouse:

\$75.00.

En Invalidité:

La moitié de la police comptant ou un vingtième par année pendant 20 ans, sans intérêt, et cessation de toute contribution.

Au décès:

Le montant de la police; ou la balance due, si le membre s'est prévalu des bénéfices en invalidité ou a 70 ans.

LA CAISSE DE SECOURS D

Ne seront admis à participer aux bénéfices de cette caisse que ceux qui font partie d'autres caisses de la société.

BENEFICES.

En maladie: \$5.00 par semaine, 15 semaines chaque année.

Au décès de l'épouse: \$75.00.

HONORAIRES D'ADMISSION, \$1.00.

AGE	Contribut. mensuelles
16 à 39 ans, les deux inclusivement	50 centins
40 à 45	55 centins

LA CAISSE DOUAIRIERE E.

Pour les deux sexes mais particulièrement pour le sexe féminin.

AGE.		Contributions mensuelles.	
		\$100	\$200
16 à 23 ans, les deux inclusivement		15	25
24 à 29	do	20	30
30 à 34	do	25	35
35 à 39	do	30	40
40 à 45	do	35	50

HONORAIRES D'ADMISSION, 50c.

Assurance payable au décès seulement.

Admission de 16 à 45 ans, les deux inclusivement.

Les membres de la Caisse Sociale ne sont jamais, durant leur sociétariat, libérés du paiement des contributions mensuelles ou autres cotisations.

Les aspirants de 40 ans et plus doivent la preuve de leur âge avec leur demande d'admission.

Le membre non marié lors de son admission qui se mariera ensuite, n'aura droit aux bénéfices de décès d'épouse que sur preuve donnée par certificat de médecin que son épouse est en bonne santé.

Recrutement.

Le plan actuel de recrutement de l'Union St-Joseph du Canada ne semble pas compris partout.

Le voici, en aussi peu de mots que possible:

1 L'Exécutif accorde une commission de \$3.00 aux Conseils locaux pour chaque aspirant qu'ils ont admettre et qui paye trois mois de contribution.

2 Les Conseils rétribuent eux-mêmes les agents qu'ils ont choisis pour faire du recrutement; ils leur paient ce qu'ils veulent.

3 Où il n'y a pas de conseils, les percepteurs de la société sont de droit agents aux mêmes conditions que les conseils.

4 Les organisateurs de la société nomment, en divers endroits, des agents qui reçoivent la même commission que les conseils et les percepteurs.

5 Le recrutement ne doit pas s'opérer autrement que par l'entremise des conseils, des percepteurs et des agents nommés et reconnus.

N.B.— A remarquer que la contribution mensuelle d'un aspirant doit être déterminée d'après son anniversaire le plus près de la date de son admission dans la société.

Prêts et Débentures

de l'Union St-Joseph du Canada.

Debentures Cameron	\$ 5,369 55
Pret Masson	20,194 62
Debentures St-Gregoire Thaumaturge	9,900 00
Pret Rapide de l'Original	2,000 00
Debentures Lachine	5,000 00
Debentures Grand Mere	8,839 85
Debentures St-Laurent	5,237 03
Municipalite Scolaire de Mattawa	3,000 00
Debentures Ste-Cunegonde	10,696 54
Debentures Montreal-Ouest	9,600 00
Debentures Scolaires St-Edouard	3,376 20
Pret Ste-Véronique de Turgeon	500 00
Debentures Riviere St-Pierre	17,655 33
Pret Bon Pasteur	25,000 00
Debentures Valleyfield	5,451 26
Debentures Villeray	4,463 03
Prets Canton Hinecks	1,739 30
Debentures Masson	1,488 47
Commission Scolaire de l'Ascension	800 00
Debentures Fraserville	15,155 31
Debentures Scolaires de Maison-neuve	27,536 45
Debentures d'Ottawa	25,584 88
Debentures Scolaires, Clarence Creek	837 60
Debentures Scolaires de Wright	700 00
Debentures Scolaires Cote Visitation	10,952 53
Debentures de la Ville de Farnham	26,319 93
Debentures Scolaires, Parc Amherst	11,147 39
Debentures, Canton Marchand	4,203 33
Debentures, Ville St-Paul	24,186 82
Debentures, DeLorimier	28,000 00
Debentures, Village St-Joseph de Beauce	11,833 37
Debentures, Ville Emard	63,450 84
Ecoles de Hull	10,000 00
Debentures, L'Assomption	4,800 00
Debentures Scolaires, Pointe aux Trembles	19,800 00

Total